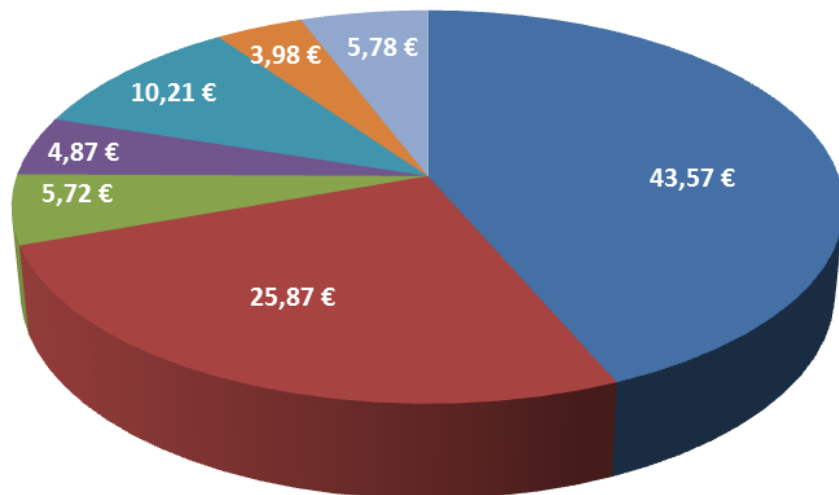




VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Répartition des dépenses 2017 pour 100 €



- Etre le garant de la solidarité entre les Vendéens (insertion, dépendance, enfance...)
- Bâtir les infrastructures de demain (voirie, collèges et éducation, port, numérique...)
- Construire un partenariat nouveau avec les communes (urbanisme, environnement...)
- Faire vivre l'identité vendéenne (culture, sport)
- Charge de la dette (dont gestion active) et atténuation de produits
- Contingent versé au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Autres dépenses (frais généraux, informatique...)